

## **Aéroport régional de Sion**

### **Concession de construction pour la Maison François-Xavier Bagnoud du Sauvetage en faveur de la Municipalité de Sion**

du 31 décembre 1999

---

Vu la requête présentée le 26 mai 1999 par la Municipalité de Sion, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a octroyé une concession de construction pour la Maison François-Xavier Bagnoud du Sauvetage en faveur de la Municipalité de Sion.

Ladite concession confère à son titulaire le droit de construire un bâtiment de deux corps dévolu au sauvetage par hélicoptère. La construction abritera 850 m<sup>2</sup> de locaux pour l'engagement des hélicoptères et des ambulances, 317 m<sup>2</sup> de locaux pour la conduite des opérations, 333 m<sup>2</sup> de locaux généraux, 136 m<sup>2</sup> de locaux administratifs et 144 m<sup>2</sup> de logement pour le personnel de piquet. Cette réalisation est située à l'intérieur de l'aire d'aéroport.

Celui qui en vertu de l'article 103 de la loi fédérale d'organisation judiciaire (OJ; RS 173.110) a qualité pour recourir, peut attaquer la présente décision, ou des parties de celle-ci, devant le Tribunal fédéral. Le délai de recours est de 30 jours. Il commence à courir le lendemain de la notification personnelle aux parties et, en cas de publication dans une feuille officielle, le jour suivant celle-ci. Le mémoire de recours sera adressé en deux exemplaires au moins. Il devra indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. La décision attaquée et, dans la mesure du possible, les pièces invoquées comme moyens de preuve seront jointes au recours, de même qu'une procuration en cas de représentation.

Durant le délai de recours, la présente décision ainsi que le dossier de requête peuvent être consultés auprès du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, 11, rue des Cèdres, 1950 Sion.

18 janvier 2000

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication

## **Aéroport régional de Sion Concession de construction pour la Maison François-Xavier Bagnoud du Sauvetage en faveur de la Municipalité de Sion**

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| In                  | Bundesblatt      |
| Dans                | Feuille fédérale |
| In                  | Foglio federale  |
| Jahr                | 2000             |
| Année               |                  |
| Anno                |                  |
| Band                | 1                |
| Volume              |                  |
| Volume              |                  |
| Heft                | 02               |
| Cahier              |                  |
| Numero              |                  |
| Geschäftsnummer     | ---              |
| Numéro d'affaire    |                  |
| Numero dell'oggetto |                  |
| Datum               | 18.01.2000       |
| Date                |                  |
| Data                |                  |
| Seite               | 161-161          |
| Page                |                  |
| Pagina              |                  |
| Ref. No             | 10 124 173       |

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.